

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er décembre 2014

LUTTE CONTRE GESTATION POUR AUTRUI - (N° 2277)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 24

présenté par

M. Breton, M. de La Verpillière, M. de Rocca Serra, M. Le Fur, M. Cochet, M. Poisson,  
M. Moreau, M. Lett, Mme Louwagie, Mme Besse, M. Goujon, M. Christ, M. Suguenot, M. Perrut  
et Mme Lacroute

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet un rapport au Parlement concernant les propositions qu'il pourrait soumettre pour proposer l'adoption d'un protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant contre le recours à la gestation pour autrui.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La GPA est une pratique contraire à la dignité humaine.

Une certaine prise de conscience est en train d'apparaître qu'il convient d'encourager en particulier dans les pays où cette pratique s'appuie sur l'exploitation de femmes défavorisées.

La France, patrie des droits de l'Homme, pourrait être à l'initiative de ce combat pour l'abolition universelle de la GPA.